

Motion du 5 février 2019 de MM. et Mmes Simon Brandt, Patricia Richard, Florence Kraft-Babel, Stefan Gisselbaek, Uzma Khamis Vannini, Brigitte Studer et Christina Kitsos: «Pas d'expulsion du Trialogue sans relogement effectif».

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 6 février 2019)

MOTION

Considérant:

- le vote à l'unanimité de la pétition P-385 soutenant la demande de relogement du Trialogue;
- la résiliation unilatérale de la convention de mise à disposition des locaux du Trialogue par la Gérance immobilière municipale (GIM), du 21 janvier 2019;
- la tentative de mise devant le fait accompli du Conseil municipal qui n'a pas encore pris position sur cette question;
- la nécessité de trouver une solution de relogement à cette association afin de conserver le réseau de solidarité mis en place par celle-ci;
- que l'absence de relogement du Trialogue mettra fin aux activités de cette association après vingt et un ans de service à la population;
- les nombreuses possibilités de relogement permises par le parc immobilier municipal,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de suspendre la procédure d'expulsion de l'association Trialogue jusqu'à ce que de nouveaux locaux correspondant à ses besoins lui soient affectés.